

BULLETIN
DU
COMITÉ DE L'ART CHRÉTIEN
DE NIMES

TOME IX

N° 57



NIMES
IMPRIMERIE GÉNÉRALE (F. BOIS)
RUE DE LA MADELEINE, 21

—
1907

Les Bénédictins de St-Maur
St André de Villeneuve
et
Notre-Dame de Rochefort (Gard)
par le chanoine Albert Durand

— *Abbaye de Saint-André de Villeneuve-lez-Avignon.* — Les moines de cette abbaye voulurent, malgré l'opposition de leur abbé, s'unir à la Congrégation de Saint-Maur. Ils ne purent réaliser cette union que le 30 janvier 1637, époque où fut passé un concordat entre Jean-Baptiste du Rouré, abbé régulier de Saint-André, et les religieux réformés (1). La ferveur qu'ils montraient à cette époque ne devait pas persister jusqu'à la Révolution. Ils ne surent pas se défendre contre la contagion qui, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, gagna la Congrégation rendue si illustre par les Mabillon, les Martène, les Sainte-Marthe, etc. D'après un saint et docte religieux, notre compatriote, deux traits caractérisaient assez bien les Mauristes : la froideur et la sécheresse de la piété, l'esprit janséniste, qui se manifesta par la haine des Jésuites, l'opposition aux décisions et à l'autorité du Saint-Siège, l'affaiblissement de l'esprit de foi. Dom Dassac nous trace le tableau suivant de cette Congrégation : « Le luxe avait pris la place de la simplicité des habits. On vivait mondainement dans les monastères..... A présent on voulait jouir. Le défaut d'étude rendait

(1) Arch. dép. du Gard, H, 287. — Goiffon, *Villeneuve-lez-Avignon*, pp. 91, 93. — Abbé M. Méritan *Les Moines de Saint-Maur à Saint-André-de-Villeneuve* dans la *Revue du Midi*, année 1899, t. XXVI, pp. 351-362.

la plupart des religieux incapables de supporter la solitude. On y cherchait les amusements, une table bien servie et mieux servie dans quelques unes de nos maisons que celle des gens très aisés dans le monde (1) »

Le mal cependant n'était pas général, mais le monastère de Saint-André ne sut pas s'en préserver. Un de ses membres publia une brochure anonyme où il insinuait que la perpétuité des supérieurs de la congrégation était un abus criant, qu'ils devaient être changés tous les trois ans. Aussi quand Dom Cruvilliers arriva à l'abbaye de Saint-André (19 juin 1763), comme prieur du monastère, il trouva des oppositions à son installation. Six religieux protestèrent contre sa nomination, refusèrent de le reconnaître, disant que leur appel contre la validité du chapitre était en ce moment à la chancellerie du Parlement de Toulouse. Les principaux opposants furent : Dom Martin, de Pézenas ; Dom Latour, de Villeneuve ; Dom Malore, Dom Faure, Dom Dutoyat et Dom Dubois (2).

D'après Dom Dassac, le chef des triennialistes fut Dom Faure, moine de la Daurade envoyé à Villeneuve avec son prieur Dom Chapre. Il voulait que les prieurs ne restassent en charge que trois années. « Il eut d'abord beaucoup de partisans. La plupart de ceux-ci allèrent encore plus loin et voulurent se séculariser. On cite de ce nombre Dom Malore, Dom

(1) Dom Louis Lévêque, moine bénédictin de la Congrégation de France, *La Congrégation de Saint-Maur, d'après le Journal et les Lettres de Dom Benoit Dassac (1752-1826)*. — Extrait de la *Revue du Monde Catholique*, janvier 1893, Bruxelles, Alfred Wromant et Cie ; in-8° 55 pp. 1893. — Dom Dassac, originaire de Beaucaire, fut moine de Saint-André-de-de-Villeneuve en 1788.

(2) *Journal de Soumille*, année 1763.

Dutoyat etc. Parmi les triennialistes fougueux, on distingue Dom Parnagasse de La Tour, Dom Trabai et une foule d'autres qu'il serait trop long de nommer. La contagion gagna les autres provinces. Ce fut vraiment une révolution » (1).

Les moines de Saint-André furent les précurseurs de ces vingt-huit Bénédictins de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés de Paris qui adressèrent, en 1765, une requête à Louis XV à l'effet d'obtenir une réforme de leur constitution et la suppression d'observances qu'ils considéraient comme surannées.

L'esprit novateur de Saint-André, inspiré par l'esprit du siècle, ne fut-il pas encouragé par l'absence de l'abbé? Sauf pendant quelques années, la commende avait été épargnée au monastère du Mont-Andaon, jusqu'en 1748. Mais, à cette époque, Jean-Baptiste de Bellóy, alors, vicaire général de Beauvais, plus tard évêque de Glandèves et de Marseille, archevêque de Paris, en fut nommé abbé commendataire. En 1766, il se démit de sa commende et elle fut donnée à Gaspard Brunet de Tressemane, évêque de Glandèves. M. de Belloy s'était contenté de toucher les 10.000 livres de rente, revenu net de son abbaye, sans faire au monastère et à ses dépenses les réparations nécessaires. Un procès s'ensuivit entre les deux prélats et l'évêque de Marseille dut payer à son successeur 15.000 livres (19 novembre 1768). (2).

M. de Tressemane s'étant démis de son évêché et

(1) Dom Dassac, *loco citato* p. 16.

(2) *Journal de Soumille*, année 1764. — Sur Mgr de Belloy, voir une notice biographique dans *L'Épiscopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation*. Paris, Librairie des Saints-Pères, 1 vol. in-4°, XII-720 pp.

de son abbaye (juin 1771), celle-ci fut administrée par l'économat pendant dix-huit mois. Au commencement de 1773, Jean de Cayrol de Nadailhan, évêque de Grenoble, fut pourvu de l'abbaye de Saint-André. Elle lui rapportait un revenu d'une vingtaine de mille francs. Deux bulles pontificales (8 juillet 1775 et 8 mars 1776), confirmées par lettres patentes du roi (août 1776), supprimèrent le titre d'abbé de Saint-André pour l'époque qui suivrait le décès du titulaire et unirent la mense abbatiale du monastère à l'évêché de Grenoble. En fait, le titre d'abbé de Saint-André subsista jusqu'à la Révolution. M. de Nadailhan se démit de son évêché vers 1780, mais il conserva l'abbaye de Villeneuve.

Sous le régime de la commende, les moines de Saint-André échappèrent à la direction spirituelle de l'abbé. C'est le prieur claustral qui gouverna le monastère. Depuis l'union avec Saint-Maur, les charges des offices claustraux avaient cessé d'être indépendantes et les revenus tombaient dans le budget du couvent. Parmi les prieurs de la seconde moitié du XVIII^e siècle, citons celui contre lequel s'élevèrent les triennialistes, Dom Cruvilliers (19 juin 1763 27 octobre 1766). Trouvant sans doute la vie des Bénédictins trop douce et trop facile, il partit pour se faire trappiste à l'abbaye des Sept-Fonts. « Il s'exerçait, dit l'abbé Soumille, dans les austérités depuis quelques mois, s'étant sevré de tabac » (1).

Vers la fin de l'Ancien Régime, l'ordre se rétablit à Saint-André. Quand Dom Benoit Dassac y arriva comme maître des novices (octobre 1788), Dom de Caunes en était prieur et avait dix ou douze reli-

(1) *Journal de Soumille, loco citato*, année 1766.

gieux sous sa conduite. On était préoccupé des grands événements qui se préparaient. La population de Villeneuve était, dans sa majorité, sympathique aux moines. Les abondantes aumônes qu'ils firent pendant le rigoureux hiver de 1788-1789, ne purent que leur concilier l'affection des habitants. « Nous nous étions réduits à un seul plat pour notre nourriture, dit Dom Dassac ; le reste était pour les pauvres ; nous remîmes aux différents curés de nos dépendances des sommes d'argent plus ou moins fortes, selon la population de leurs villages respectifs... Nous avions de plus par notre conduite fait oublier les désordres de ceux qui nous avaient précédés » (1).

Le manque de discipline avait même préjudicié aux biens temporels du monastère. Les derniers administrateurs « trouvèrent les finances, les bâtiments de l'abbaye, ceux des domaines dans un mauvais état. C'est un fait, disaient-ils, qui pourrait même être attesté par plusieurs habitants de Nîmes qui furent à portée de le connaître par les divisions intestines portées au tribunal de cette ville. Les réparations des églises et sacristies dépendantes n'avaient pas moins été négligées ; de toutes parts de vives réclamations nous étaient adressées ; quelques unes même étaient appuyées de sentences de condamnation et ajoutaient, par les frais qui retombaient sur nous, à la gêne de notre position (2).»

(1) Dom Dassac, *loco citato*, p. 21.

(2) Arch. dép. du Gard, H, 289. — Nous ne donnons pas la liste des biens de l'abbaye. On peut consulter à ce sujet : Goiffon, *Villeneuve-lez-Avignon*, pp. 99-104. — Abbé Méritan, *Etudes sur les abbés et le monastère de Saint-André* dans *les Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, tome XVII, année 1898, pp. 292-308. — Arch. dép. du Gard, H, 269, 289.

En 1790, il y avait, à Saint-André, onze religieux dont deux déclarèrent vouloir sortir et les autres vouloir rester au moins conditionnellement.

La dernière année, les revenus de l'abbaye furent de 28 à 35 000 livres. Les biens qu'elle possédait dans le département du Gard furent vendus 824.237 livres.

III. — *Les Bénédictins de Notre-Dame de Rochefort.* — De très bonne heure, la chapelle de Notre-Dame et Sainte-Victoire, dont la tradition attribue la fondation à Charlemagne (798), avait compté parmi les dépendances des Bénédictins de Saint-André et le pape Gélase II, en 1118 et 1119, l'avait recensée parmi les possessions de l'illustre abbaye du Mont-Andaon. Au xvi^e siècle, la chapelle fut saccagée par les Calvinistes à plusieurs reprises. Après leur adoption de la réforme de Saint-Maur, les Bénédictins de Villeneuve furent, par sentence du Parlement de Toulouse maintenus dans leurs droits sur la chapelle de Notre-Dame et obligés « de tenir effectivement en icelle nombre suffisant de religieux résidants pour y faire le service divin (31 juillet 1637). » Ils prirent possession du sanctuaire le 1^{er} octobre suivant(1).

Les Bénédictins durent bientôt songer à restaurer, agrandir, embellir la chapelle de Notre-Dame de Grâce, à édifier un modeste monastère pour les religieux. Mignard, d'Avignon, « professeur d'architecture et ingénieur du Roy », fournit les dessins d'un tabernacle, d'un rétable et des stalles du chœur (2). On bâtissait encore à la veille de la Révolution. C'est dans la seconde moitié du xviii^e siècle que, sur

(1) Arch. dép. du Gard, H. 245.

(2) Arch. dép. du Gard, H. 249.

les plans et devis -dressés par Franque et Brun, architectes d'Avignon (1762), on éleva la façade actuelle, au midi de l'église. Toute en pierres de taille, de style grec, « elle se compose de douze pilastres couplés de distance en distance, avec un fronton demi circulaire, un piédestal et une statue de la Vierge au centre (1). » Les dépenses, y compris d'autres travaux exécutés à cette époque dans les bâtiments du monastère, montèrent à la somme de 8.397 livres.

Les revenus du couvent étaient assez modiques : 3.085 livres en 1681 ; 3 236 en 1682 ; 3.943 en 1683. Nous les voyons produire 9.145 livres en 1745, mais les charges s'élèvent alors à 3.443 livres. En 1790, le prieur n'accusera que 2.902 livres 16 sols de recettes et le payement de 2.182 livres 1 sol 6 deniers de dépenses. Avec de si faibles ressources, le monastère était souvent obligé d'emprunter pour payer les constructions. En 1660, il avait obtenu de l'archevêque d'Avignon, Mgr de Marinis, l'union du prieuré de Lirac(2). Il jouissait encore de quelques prieurés non-unis : Notre-Dame de Carsan, près de Pont-Saint-Esprit, Notre-Dame des Imbres, aujourd'hui chapelle de Notre-Dame du Saint-Sépulcre, au terroir de Cavillargues ; Notre-Dame de Laval et Saint-Vincent-des-Salles, son annexe, près d'Alais ; Saint-Etienne d'Espeluche et Saint-Privat de Raynac, au diocèse de Valence ; Saint-Vincent-d'Orpières, au diocèse de Gap . Les Bénédictins de Rochefort possédaient les Barlatières dans le territoire de cette paroisse et la métairie des Imbres, près de la cha-

(1) *Notre-Dame de Rochefort*, par un P. Mariste, Avignon, 1861, in-12, p. 260.

(2) Arch. dép. du Gard, H, 262.

pelle du même nom à Cavillargues (1). La montagne sur laquelle s'élevait le sanctuaire leur avait été cédée par Louis de La Baume de Suze, évêque et comte de Viviers, agissant comme oncle paternel et tuteur honoraire de Messire Louis-François de La Baume, comte de Suze et de Rochefort (3 décembre 1652) (2).

Sous la direction des Bénédictins le pèlerinage de Notre-Dame de Grâce fut très fréquenté. L'impiété du XVIII^e siècle ne semble pas avoir refroidi la dévotion à la Sainte Vierge dans les diocèses d'Avignon, Nîmes, Uzès, Viviers, Orange, etc. Les familles, les congrégations, les confréries de pénitents, les paroisses avec leurs curés et leurs consuls viennent implorer la protection de Marie, lui rendre grâces pour les bienfaits reçus, chanter ses louanges, dérouler de nombreuses processions en son honneur, accomplir les vœux faits par les particuliers ou par les communautés, orner la chapelle d'*ex-voto*, l'enrichir de belles étoffes, de perles et de diamants, suspendre soixante-dix lampes d'argent massif autour de la statue vénérée de la Vierge secourable.

Les religieux de Rochefort administrèrent avec désintéressement les dons offerts au sanctuaire ; ils distribuaient de larges aumônes et ont laissé dans la contrée une réputation de générosité (3). Peu nombreux, occupés à desservir la chapelle de Notre-Dame, ils purent probablement se soustraire avec plus de facilité au relâchement de leur congrégation. Ils n'étaient que trois en 1790, ils déclarèrent vou-

(1) Arch. dép. du Gard, H, 255-268.

(2) Arch. dép. du Gard, H, 249, 251.

(3) Un Père Mariste, *Notre-Dame de Rochefort*, p. 271, 272, 289 etc.

loir rester. Leur dernier prier Dom Jean-Baptiste Cartier (1783-1791), prêtera le serment constitutionnel, comme pour témoigner que la contagion générale s'était infiltrée dans les asiles les plus sacrés.

Albert Durand, 1907

-oOo-